



# HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 06/03/2014 Date de révision: 07/02/2022 Remplace la version de: 22/01/2021 Version: 1.5

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom de la substance : HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE  
N° CE : 232-276-5  
N° CAS : 8001-23-8  
Code du produit : BCARHV01  
Groupe de produits : Huile végétale biologique

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
Réservé à un usage professionnel

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

EXAFLOR  
5 rue des Pyrénées  
Boîte postale CP 30561  
94653 Rungis Cedex - France  
T +33 (0)1 41 73 23 10  
[exaflor@orange.fr](mailto:exaflor@orange.fr) - [www.exaflor.co](http://www.exaflor.co)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
|      | ORFILA (FRANCE)   |         | +33 1 45 42 59 59 |             |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

| Nom                           | Identificateur de produit             | %   | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|-------------------------------|---------------------------------------|-----|---|
| HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE | N° CAS: 8001-23-8<br>N° CE: 232-276-5 | 100 | Non classé  |

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
Durée de stockage maximale : 18 mois  
Température de stockage : < 18 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

**Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:**



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

# HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Gants de protection

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique                                  | : Liquide  |
| Couleur  | : Jaune.   |
| Apparence                                      | : Liquide.   |
| Odeur  | : caractéristique. légère.                         |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                                   |
| Point de fusion                                | : Non applicable                                   |
| Point de congélation                           | : Pas disponible                                   |
| Point d'ébullition                             | : > 350 °C   |
| Inflammabilité                                 | : Non applicable                                   |
| Limites d'explosivité                          | : Pas disponible                                   |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE)          | : Pas disponible                                   |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE)          | : Pas disponible                                   |
| Point d'éclair                                 | : 288 °C   |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible                                   |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                                   |
| pH   | : Pas disponible                                   |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible                                   |
| Solubilité                                     | : Soluble dans. de l'alcool. Insoluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                                   |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible                                   |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible                                   |
| Masse volumique                                | : Pas disponible                                   |
| Densité relative                               | : +/- 0,92 (0,91 – 0,93)                           |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Pas disponible                                   |
| Taille d'une particule                         | : Non applicable                                   |
| Distribution granulométrique                   | : Non applicable                                   |
| Forme de particule                             | : Non applicable                                   |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Non applicable                                   |
| État d'agrégation des particules               | : Non applicable                                   |
| État d'agglomération des particules            | : Non applicable                                   |
| Surface spécifique d'une particule             | : Non applicable                                   |
| Empoussiérage des particules                   | : Non applicable                                   |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Indice de réfraction : 1,46 – 1,476

# HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|   |              |
|---|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)  | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)  | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation)   | : Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé |
| Cancérogénicité   | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration   | : Non classé |

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Ecologie - général   | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé  |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé  |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

|               |                  |
|---------------|------------------|
| N° ONU (ADR)  | : Non applicable |
| N° ONU (IMDG) | : Non applicable |
| N° ONU (IATA) | : Non applicable |
| N° ONU (ADN)  | : Non applicable |
| N° ONU (RID)  | : Non applicable |

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|  |                  |
|--|------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR)  | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (ADN)  | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (RID)  | : Non applicable |

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

# HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.4. Groupe d'emballage

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID)  | : Non applicable |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | : Non  |
| Polluant marin                 | : Non  |
| Autres informations            | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE n'est pas sur la liste Candidate REACH

HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

|   |  |
|---|--|
| Restrictions professionnelles                         | : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG)<br>Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG) |
| Classe de danger pour l'eau (WGK)                     | : WGK awg, Dangereux pour l'eau en général (Classification selon la AwSV; N° ID 9442)  |
| Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) | : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)  |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# HV CARTHAME VIERGE BIOLOGIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 16: Autres informations

| Abréviations et acronymes |   |
|---------------------------|---|
| ADN                       | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR                       | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA                       | Estimation de la toxicité aiguë   |
| VLB                       | Valeur limite biologique  |
| N° CAS                    | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service  |
| CLP                       | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008                 |
| DMEL                      | Dose dérivée avec effet minimum   |
| DNEL                      | Dose dérivée sans effet   |
| CE50                      | Concentration médiane effective   |
| N° CE                     | Numéro de la Communauté européenne  |
| EN                        | Norme européenne  |
| IATA                      | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG                      | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| CL50                      | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50                      | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| LOAEL                     | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC                     | Concentration sans effet nocif observé  |
| NOAEL                     | Dose sans effet nocif observé   |
| NOEC                      | Concentration sans effet observé  |
| VLE                       | Limite d'exposition professionnelle   |
| PBT                       | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| PNEC                      | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |
| REACH                     | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| RID                       | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer                       |
| FDS                       | Fiche de Données de Sécurité  |
| vPvB                      | Très persistant et très bioaccumulable  |
| WGK                       | Classe de pollution des eaux  |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.